



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Social d'Administration Local Formation Spécialisée du 22/09/2023

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. DENY
M. JOUVE
Mme FARENC

Secrétaire : Mme CABANNE

Mme ANGLADE (Assistante de prévention)
Mme FERELLEC (APMP)

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)
M. GALLOT (Solidaires)
M. GRIFFAULT (Solidaires)
M. MARECHAL (Solidaires)
M BRUN (CGT)
M. VEYLET (CGT)
Mme FRIAA (CGT)

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le président,

Vous venez de prendre vos fonctions de directeur départemental par intérim dans un contexte où un malaise profond s'est installé dans nos services, conséquence du NRP et des suppressions d'emplois.

Jamais nos services n'ont été aussi désorganisés, aussi éloignés de nos usagers et de nos partenaires : nous ne sommes plus en mesure d'accomplir notre mission de service public !

L'actualité 2023 de nos métiers, que ce soit le déploiement calamiteux de GMBI ou la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics n'ont fait qu'accroître ce malaise.

Les conditions de travail se dégradent toujours plus, et provoquent un écoeurement de nos collègues.

Mme Chiva, psychologue du travail mandatée lors des derniers CHSCT, concluait dans son dernier rapport de la manière suivante : « il est urgent pour la DGFIP de remettre de la cohérence et de l'écoute au sein des équipes ».

Nous attendons de vous que vous répondiez à cette urgence.

FO-DGFIP revendique toujours et encore :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement d'emplois statutaires à la hauteur des besoins des services,

- la revalorisation de la valeur du point d'indice à la hauteur des pertes subies depuis 2000. »

En réponse à notre déclaration liminaire, M. Deny évoque les points suivants :

- il reconnaît la gestion calamiteuse du déploiement de GMBI et salue le travail accompli par les collègues malgré le contexte ;
- il s'attache à défendre la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, qui est pourtant sans aucun doute pour nous une réforme dangereuse et mortifère pour nos services ;
- il indique qu'en 2024 pour la première fois depuis de très longues années, la DGFIP devrait connaître des créations d'emplois.

1) Election du secrétaire :

Sans changement depuis le mois d'avril, ce point est reporté en l'absence de règlement intérieur. M. Brun est cependant nommé comme secrétaire pour la séance du jour.

2) Approbation des procès-verbaux des 6 avril, 24 avril et 1^{er} juin 2023 :

Les PV sont adoptés.

3) Examen de l'expertise et des mesurages radon effectués au bâtiment Q de la cité administrative :

Les analyses effectuées par la société « Bureau Véritas » et le rapport établi par la société « Nucleagis » nous sont présentés.

A la lecture de ces documents, le taux mesuré par cette première société lors de la période du 02/02 au 05/04/2023 est inférieur à la valeur de référence de 300 Bq/m³. En l'état, la Direction pourrait se prévaloir de ces résultats pour réintégrer les agents du SIP dans les locaux du rez-de-chaussée ce à quoi nous nous opposons.

Le Directeur nous indique qu'aucun déménagement ne sera fait dans l'immédiat. Il propose d'attendre à minima une prochaine analyse qui aura lieu durant l'hiver prochain pour décider.

Le rapport de « Nucleagis », quant à lui, préconise de mettre en place un système d'extraction mécanique d'air pour la mise en dépression ou ventilation du vide sanitaire. Avant de quelconques travaux, la Direction nous indique vouloir faire appel à un cabinet d'architectes spécialisé dans le radon afin d'avoir une analyse précise et une proposition de travaux pour effectuer toutes les mesures correctives permettant une réduction maximale du taux.

4) Examen des fiches accident de service et de signalement :

La Direction nous fait part d'un accident de trajet le 11/07 (chute dans la rue pendant la pause méridienne). Cela n'a pas donné lieu à arrêt de travail.

De plus une fiche de signalement est en cours d'enregistrement. Un courrier va être envoyé au contribuable.

Les insultes, menaces ou agressions ne doivent surtout pas être banalisées. Il ne faut pas hésiter à les signaler via la fiche de signalement.

5) Le budget 2023 :

Concernant le solde de l'enveloppe régionale réservée aux formations, il est de 1 671 € après l'acceptation par le CSA-FS d'une formation d'équipier de première intervention incendie (manipulation des extincteurs et évacuation) d'un montant de 600 € TTC.

Le solde de cette enveloppe sera reversé sur le budget local.

Concernant ce même budget, il a été décidé de financer :

- des cloisons phoniques sur le site du SGC d'Aurillac et sur celui de Saint-Flour pour la Trésorerie hospitalière du Cantal pour un montant de 15 684,69 € ;
- dix lampadaires Led sur pied pour un montant de 3 499,72 € ;
- l'intervention de l'association EIPAS en complément sur les différents sites aurillacois non encore visités (SPFE, SGC, Trésorerie hospitalière, SDIF) pour un montant, complémentaire aux crédits déjà engagés sur 2022, de 6 500 €.

A ce jour, il reste environ un solde de 6 000 € de crédits à consommer.

N'hésitez pas à faire remonter toutes vos demandes en matière de santé et sécurité.

6) Le registre hygiène et sécurité :

Deux demandes ont été effectuées concernant un fauteuil défectueux au SIP, remplacé depuis, et une demande de climatisation portative.

La Direction nous indique qu'à ce jour il n'est pas dans « l'air du temps » d'équiper nos bâtiments de climatisation. Pour autant, M. Deny estime qu'une réflexion sur le sujet doit être menée (salle de travail adaptée aux fortes chaleurs par exemple).

7) Questions diverses :

- La cellule de médiation interne sur le site de Saint-Flour est toujours en cours.
- Suite au dernier exercice d'évacuation incendie dans les locaux de la Direction, nous posons la question sur l'évacuation des personnes hors DGFIP. Mme Farenc nous indique qu'elle sensibilisera les prestataires et en particulier la société ONET à ce sujet.
- Suite à notre intervention, la Direction nous confirme que les frais d'hôtel du dimanche soir pour une formation le lundi matin à Lyon seront remboursés.

A ce titre une revalorisation des frais de mission vient enfin d'être actée par arrêté ministériel à compter du 22/09/23 : hébergement : 90 € / nuit, 120 € pour les grandes villes et 140 € pour Paris ; et repas 20 €.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



SECTION
DU
CANTAL

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, SGC Aurillac, ou à JP MOISSINAC, DDFIP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature